



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA GESTION ET
DES FINANCES DES POUVOIRS
LOCAUX

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES

Avenue G. Bovesse, 100
B-5100 Namur
Tél. : 081 32 37 67
Fax : 081 32 37 80

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et les Présidents de CPAS,

Pour information :

A Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux et financiers et les Receveurs
régionaux des communes et CPAS

Vos réf. : /
Nos réf. : SPW/O50102/RF2018/128/PMA
Annexe(s) : /

Votre contact : Pauline MASCIA – 081 32 73 07 – pauline.mascia@spw.wallonie.be
Directeur : Laurent BOSQUILLON – 081 32 37 67 – laurent.bosquillon@spw.wallonie.be

Objet : Solde SEC comptes 2017 – Estimation basée sur les comptes provisoires 2017

Namur, le - 2 MAI 2018

Mesdames, Messieurs,

Les comptes provisoires 2017 récoltés par mon Administration en date du 27 février 2018 ont permis d'évaluer le solde SEC des pouvoirs locaux pour l'année 2017. Solde qui fera d'ailleurs l'objet d'une publication officielle par l'Institut des Comptes nationaux (ICN) le 27 avril prochain.

Sur la base d'échanges avec l'ICN, le solde SEC calculé sur la base des comptes provisoires 2017 est positif pour les pouvoirs locaux de façon globale comme le montre le tableau suivant.

en millions EUR	2015 (comptes définitifs)	2016 (comptes définitifs)	2017 (comptes provisoires)
PL wallons	-312	+259	+213
Communes	-205	+225	+216
CPAS	-72	-36	-99
Provinces	+24	+39	+66
Autres entités	-59	+31	+31

Néanmoins, ce dernier reporting permettant à l'ICN d'évaluer le solde SEC des Pouvoirs locaux et se rapportant aux comptes provisoires 2017, donne à observer un recul dans le taux de couverture des données reçues. Il s'agit même du taux de couverture le plus bas des quatre entités belges.

Par exemple, alors que le taux de couverture des reportings 2015 et 2016 était de 100% et 97% pour les communes wallonnes, il est ici revu à 92,9%. A des fins de comparaison, la Région de Bruxelles-Capitale atteint un taux de couverture de 100% et la Flandre de 99,6%.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 32 72 11 • Fax : 081 32 37 80

Pour les CPAS, le taux de couverture des reportings 2015 et 2016 était de 91,7% et 95,6%, il est ici revu à 89,8% avec les comptes provisoires 2017. A des fins de comparaison, la Région de Bruxelles-Capitale atteint un taux de couverture de 93,3% et la Flandre de 98,9%.

Taux de couverture des données disponibles	2014	2015	2016	2017
Communes – Belgique	100%	100%	98.6%	97.6%
Communes – Wallonie	100%	100%	97.0%	92.9%
Communes – Flandre	100%	100%	99.2%	99.6%
Communes – Bruxelles	100%	100%	100%	100%
Communes – Communauté germanophone	100%	100%	100%	100%
CPAS – Belgique	100%	97.4%	95.0%	95.4%
CPAS – Wallonie	100%	91.7%	95.6%	89.8%
CPAS – Flandre	100%	100%	93.7%	98.9%
CPAS – Bruxelles	100%	100%	100%	93.3%
CPAS – Communauté germanophone	100%	100%	100%	100%

J'aimerais souligner que l'échéance prévue pour l'envoi des comptes provisoires 2017 était initialement le 15 février 2018 mais qu'un délai supplémentaire de deux semaines avait été consenti jusqu'à la fin du mois de février. Malgré ce délai supplémentaire, au 27 février 2018, les 25 communes et 32 CPAS ci-dessous n'avaient pas envoyé leur compte provisoire 2017 via un fichier SIC.

Communes		
Court-Saint-Etienne	Engis	Bertrix
Genappe	Comblain-au-Pont	Meix-devant-Virton
Orp-Jauche	Dalhem	Musson
Farciennes	Seraing	Virton
Quiévrain	Olne	Havelange
Chimay	Stavelot	Gesves
Momignies	Crisnée	Jemeppe-sur-Sambre
Héron	Messancy	Viroinval
Villers-le-Bouillet		

CPAS			
Chaumont-Gistoux	Quiévrain	Stavelot	Houyet
Court-Saint-Etienne	Honnelles	Plombières	Hastière
Jodoigne	Antoing	Wasseiges	Assesse
La Hulpe	Estaimpuis	Attert	Mettet
Wavre	Tournai	Meix-devant-Virton	Profondeville
Orp-Jauche	Clavier	Musson	Ligny
Frasnes-lez-Anvaing	Comblain-au-Pont	Bièvre	Philippeville
Châtelet	Dalhem	Hamois	Viroinval

Les communes de Genappe, Quiévrain, Chimay, Villers-le-Bouillet, Meix-devant-Virton, Musson, Virton et Havelange et les CPAS de La Hulpe, Frasnes-lez-Anvaing, Honnelles, Dalhem, Attert, Meix-devant-Virton, Musson, Mettet, Sombrefe et Philippeville ont depuis transmis leur compte provisoire mais hors délai que pour être pris en compte dans le calcul du solde SEC publié en avril.

Je profite donc de la présente pour vous rappeler que **la prochaine échéance** de transmission obligatoire de vos données financières porte sur les **comptes définitifs de l'année 2017 pour le 15 juin 2018** et vous renvoie à la circulaire du 15 janvier 2018.

Il convient donc que toutes les mesures utiles soient prises afin d'assurer le respect de ce délai établi en regard des obligations de transmission fixées par l'article L1312-1 du CDLD et l'article 89 de la Loi organique des Centres publics d'action sociale du 08 juillet 1976.

C'est sur la base des comptes budgétaires et comptables 2017 que l'ICN pourra calculer le solde SEC 2017 et le niveau d'endettement qui seront notifiés en fin d'année à la Commission européenne.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie par avance de la suite que vous y réserverez.

**La Ministre des Pouvoirs locaux,
du Logement et des Infrastructures
sportives**


Valérie DE BUE